

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2022 s'équilibrent à 1 082 862,61 €.
- c) Les impôts, taxes, dotations et participations constituent des ressources essentielles pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).
- d) L'année 2022 reste impactée par le COVID19. Outre les problèmes sociaux, économiques et professionnels auxquels la population doit faire face, des répercussions se ressentent également sur le budget : baisse de recettes communales (location de salles municipales...) et augmentation de certaines dépenses (savon, papier essuie-mains, gel hydroalcoolique, produits désinfectants...) liées à la mise en place d'un protocole sanitaire.

- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	484 625,61	Excédent reporté	425 974,61
Dépenses de personnel	275 912,00	Remboursement de charges	7 345,00
Atténuation de produits	17 751,00	Recettes des services	82 137,00
Dépenses de gestion courante	54 974,00	Impôts et taxes	296 054,00
Dépenses financières	8 243,00	Dotations et participations	243 215,00
Dépenses exceptionnelles	82 470,00	Recettes de gestion courante	27 720,00
Ecritures d'ordre entre sections	1 820,00	Recettes exceptionnelles	417,00
Virement à la section d'investissement	157 067,00		
Total	1 082 862,61	Total	1 082 862,61

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo, de l'autofinancement prévisionnel, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du solde reporté et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).
- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2022 s'équilibrent à 798 191,00 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

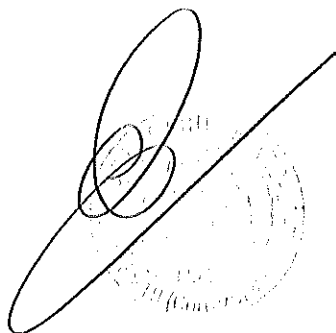
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	63 604,00	Solde d'investissement reporté	94 923,13
Dépôts et cautionnements reçus	1 163,00	FCTVA	58 986,00
Immobilisations incorporelles	35 878,00	Taxe d'aménagement	3 000,00
Extension de réseaux, réhabilitation de luminaires	7 645,00	Affectation en réserves	111 174,87
Immobilisations corporelles	211 984,00	Subventions	247 213,00
Immobilisations en cours	287 951,00	Immobilisations incorporelles	1 872,00
Reversement réserves	29 634,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 163,00
Prêt Budget Lotissement	110 404,00	Ecritures d'ordre entre sections	1 820,00
Opérations patrimoniales	49 928,00	Produits des cessions	71 044,00
		Opérations patrimoniales	49 928,00
		Virement de la section de fonctionnement	157 067,00
Total	798 191,00	Total	798 191,00

- d) Les principaux projets en cours et nouveaux programmes sont :
- . la création de logements dans la maison « Fage »,
 - . la création d'une maison de services publics, ses aménagements intérieur et extérieur,

- . la réfection de divers bâtiments,
- . l'aménagement des cours de l'école,
- . la réfection de la voirie,
- . l'aménagement du jardin des 5 Continents,
- . l'aménagement de l'aire des Jordes.

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2022

- a) Il reste huit emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 462 930,67 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel